

Contact Mme PARENT

03.61.25.82.48

c.parent@irms.fr

Objectif de l'action

Révision du programme initial pour que le secouriste soit en mesure à la fin de la formation d'être plus performant en:

- Reconnaissant les dangers
 - Donnant ou faire donner l'alerte
 - Reconnaissant les signes de défaillance
 - Pratiquant les gestes appropriés à l'état des victimes
- Afin d'intervenir efficacement il doit connaître :
- Les risques spécifiques à l'entreprise
 - Les moyens d'alerte
 - L'emplacement des coupures d'énergie
 - Les sorties de secours.

Public concerné

- Tout le personnel de l'établissement.

Pré-requis

Être titulaire du SST de moins de 10 ans (le justifier par l'attestation de formation et/ou la carte SST)

Moyens Pédagogiques

- Vidéo projecteur, tableau de papier, livret stagiaire. Le stagiaire, écoute, observe, travaille à l'identique, participe aux cas concrets. Divers matériels de simulation, mannequins. Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage sont individuelles. D E A

Validation finale

Evaluation tout au long de la formation (Mise en situation / cas pratiques)

Intervenants

Nos intervenants sont des professionnels qualifiés et expérimentés en tant que formateurs.

Tarif

Selon Devis

Durée

7 heures

Maintien et Actualisation des Compétences MAC S.S.T.



Contenu

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

- Recherche des risques persistants pour protéger.
- Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
 - Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.
 - Persiste-t-il un risque : d'écrasement, d'électrisation, d'incendie ou d'explosion, d'asphyxie...
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
 - Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque, sans s'exposer lui-même au risque.
 - Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).
 - Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
 - Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
 - Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.
 - En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, décaler la victime